

Une école dénaturée

Sous la pression conjointe du patronat et du gouvernement, l'École tend à se transformer de plus en plus en une simple rampe d'accès à un monde du travail précarisé et accentue le rôle de "tri social" que les tenants du libéralisme veulent lui faire jouer.

L'amalgame délibérément entretenu entre orientation scolaire et insertion professionnelle s'inscrit dans cette volonté de faire de l'École une simple antichambre de la vie professionnelle. La très démagogique loi «Orientation et formation professionnelle tout au long de la vie» qui instaure un service unique d'information et de conseil en est l'aboutissement. Mais comment imaginer et surtout accepter que le questionnement en matière d'orientation et de formation soit le même lorsque l'on est en train de construire son parcours scolaire (au collège, au lycée, au lycée professionnel, à l'université), lorsque l'on est à la recherche d'un premier emploi, lorsque l'on veut changer de métier à 30 ans ou lorsque l'on doit se reconverter à 50 ans ?

L'instauration du **Livret Personnel de Compétences, (LPC)** forme choisie par le gouvernement pour mettre en oeuvre le programme éducatif de l'OCDE à la demande de l'Union européenne, répond donc aux seules exigences du patronat : la suppression des grilles de qualification des conventions collectives. Cette mesure est liée au remodelage néolibéral du Code du travail, qui instaure un Passeport d'orientation et de formation pour les travailleurs -article L.6125-2. Lors de son entrée dans la vie active, l'élève pourra " intégrer les éléments du livret de compétences au Passeport d'orientation". L'employeur pourra ainsi sélectionner en connaissance de cause, comme il achète des produits ou des machines.

Le projet d'école porté par SUD Education vise à promouvoir une école émancipatrice polyvalente et polyculturelle pour tous jusqu'à l'autonomie décisionnelle de l'élève (en gros jusqu'à la fin de l'actuel lycée). Une telle école ne comporte ni voies de formations séparées, ni filières, ni séries. Elle ne vise pas directement l'emploi ou l'insertion mais propose à tous l'acquisition simultanée de savoirs généraux, technologiques et professionnels, avec comme objectif l'épanouissement et le développement personnel et collectif. Nous n'entretenons aucun doute quant aux capacités d'individus ainsi formés à exercer des activités et responsabilités utiles et nécessaires au bon fonctionnement de la société.

Ce projet d'école n'a donc rien à voir avec l'école qui se profile à travers ces réformes dont la principale finalité est la préparation à l'insertion via la maîtrise d'un kit de compétences dont l'objectif visé est de faire accepter « d'errer au mieux » dans les parcours chaotiques du chômage et de la précarité. C'est bien entendu un « programme pédagogique » que nous ne pouvons accepter pour nos élèves. **C'est pourquoi SUD Education appelle tous les personnels de l'éducation à refuser de participer à ce tri social en s'organisant collectivement !**

Sommaire

Edito

L'école dénaturée

p 2&3 : Réforme STI notation/entretien annuel

p 4&5 : Souffrance au travail. *Et si on en parlait ?*

p 6 : Devoir de réserve ?!

p 7 : Infosud / 28 mai

p 8 : Elections

Dispensé de timbrage Tourlaville CDIS

P

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

Directeur de la publication : Gildas Thomas

Bimestriel, abonnement 8€

Journal réalisé, imprimé et plié par les adhérents de Sud Education.

ISSN : 1293-9862 ; CPPAP : 0315 S 05305

Site : sudeducation50.free.fr/

mel : education.sud.manche@wanadoo.fr

Réforme des Lycées : l'exemple édifiant de la réforme des baccalauréats STI et STL

L'arrêté du 27 mai 2010 transformait les sciences et technologies industrielles (STI) » en « sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (STI2D). Ceci afin de "permettre aux titulaires du bac STI2D d'accéder à la diversité des formations scientifiques de l'enseignement supérieur" et de "rendre l'enseignement technique plus attractif"

Le tour de passe-passe réside dans le glissement de TI (Technologies Industrielles), étude par la pratique de moyens de production industrielle en atelier vers TI (Technologies de l'Industrie), observation et étude par la simulation de produits industriels et, fatalement mode oblige, du vernis vendeur du Développement Durable.

Il faut "améliorer la visibilité de l'enseignement technique par rapport à l'enseignement professionnel", c'est l'unique raison avouée de la disparition des ateliers qui masque la raison du gain financier. Appât du gain qui se traduit aussi par la disparition des options régulation et chimie industrielle de la série STL (consommatrices de matériels "lourds" comme pompes, vannes, colonnes à distiller...)

Les nouveaux programmes sont sortis 6 mois seulement avant la rentrée, après un simulacre de consultation des enseignants, malgré les avis défavorables du Comité Interprofessionnel Consultatif (4/02/2011) et du Conseil Supérieur de l'Éducation (9 /12/ 2010),



vive la démocratie !

Conséquences prévisibles ou avérées sur :

Les élèves

Les élèves attirés par les choses concrètes demandent à toucher la matière, puis en tirent des concepts. Les programmes "rénovés" qui ne feront appel qu'à des simulations sur ordinateur, vont les faire fuir. Vers où ? Les Bacs classiques ? Ils iront à l'échec. Les Bacs Professionnels ? Les possibilités de promotion sociale sont extrêmement limitées du fait d'un enseignement

trop peu théorique. Classes à effectifs chargés puisque toutes spécialités regroupées. Toujours pas d'initiation au droit du travail...

Le tissu industriel

Le secteur secondaire va manquer cruellement d'agents de maîtrise qualifiés et subira de plein fouet cette réforme. Ce ne sera pas la formation en apprentissage en milieu industriel spécifique qui remplacera l'éducation des futurs techniciens capables de faire tourner toutes les boîtes (et si possible en autogestion !).

Les enseignants

Ces programmes sont évidemment élaborés pour appliquer un plan social dans l'Éducation Nationale.

Il faut choisir entre départ 'volontaire' ou reconversion/adaptation disciplinaire forcée assortie parfois d'une pseudo-formation :

-De la Physique Appliquée vers la Physique Chimie...

-De toutes les disciplines technologiques (Génie Mécanique construction et productique, Génie Civil, Electrotechnique, Electronique...) vers un concentré de technologie (création pour 2012 d'un nouveau CAPET unique de technologie de la 6ème à bac+2), voire vers les maths, ou encore en chef d'établissement (sic).

Ces regroupements disciplinaires ont pour conséquence des mesures de cartes scolaires qui ne se font plus à l'ancienneté par discipline mais au profil...

Cette pseudo-formation d'adaptation en super prof de technologie, improvisée par chaque académie, se fait à coût nul (L'IG Collignon a même affirmé le 23 mars à Caen qu'un manuel de physique de Term STIA contenait tout ce qu'il fallait savoir pour enseigner en STI2D!). Ces formations insuffisantes bafouent le décret 2007-1470 car subies sans décharge de service : augmentation du temps de service, non remplacement des prof en formation...

Nous arrivons en période d'examen, le choix est clair : "je prends mes élèves au détriment de ma formation ou je me forme au détriment de mes élèves ?"

La culpabilisation et le stress vont grandissant. Après EdF, la SNCF et France Télécom c'est au tour de l'Éducation Nationale, le "management" suit des principes identiques : laisser les travailleurs dans l'incertitude, les solliciter hors de leurs compétences, les mettre en compétition.

Cette contre-réforme est issue de la volonté de stopper l'ascenseur social qu'a permis l'enseignement technique, de NE PAS favoriser la progression sociale des élèves issus de classes

défavorisées et de favoriser la reproduction des élites.

Une volonté qui répond à cinq objectifs :

1. Maintenir les masses dans l'ignorance et la servitude.
2. Moins de fonctionnaires, moins de matériels coûteux, en bref moins de crédits pour l'Éducation Nationale (qui passe en second dans le budget de la Nation, après le remboursement de la dette, tout un symbole).
3. Préparer la privatisation de l'Éducation en rendant ces programmes applicables dans TOUS les lycées, publics comme privés, et permettant un contournement généralisé de la carte scolaire.
4. Renvoyer l'ascenseur aux amis : Dassault fournit le logiciel de conception mécanique, et Dassault fait la pub pour la STI2D, visible sur eduscol (<http://www.eduscol.education.fr/>) !
5. Détruire la solidarité, à la suite de la réforme des retraites, de la sécu, du code du travail : "La liste des réformes ? C'est simple, prenez tout ce qui a été mis en place entre 1944 et 1952, sans exception. Elle est là. Il s'agit aujourd'hui de sortir de 1945, et de défaire méthodiquement le programme du Conseil national de la Résistance" (*). En effet les lycées techniques ont été créés en 1946 par le plan Langevin-Wallon élaboré à partir de ce programme.

* Denis Kessler, le 4/10/2007

Il n'y a que le retrait de la réforme qui puisse éviter toutes ces conséquences désastreuses !



... un entretien professionnel

Un décret paru à l'été 2010 prévoit la fin du système actuel de notation des fonctionnaires d'ici au 1er janvier 2012 et son remplacement par un nouveau dispositif fondé sur le principe de l'entretien annuel avec le supérieur hiérarchique. Concernant les entretiens de carrière dans le 2nd degré, le chef d'établissement ou son adjoint en seront responsables.

Ah ! La fameuse mobilité des fonctionnaires...

Le ministère de l'Éducation Nationale a adressé un document aux chefs d'établissement en janvier. Ce courrier indique qu'au cours de leur carrière, les enseignants auront deux entretiens de carrière. A deux ans d'ancienneté, l'entretien visera à vérifier si l'enseignant "maîtrise" son métier, et à **"définir si nécessaire, un éventuel accompagnement"**. Au bout de vingt ans de carrière, **"il conviendra de l'aider à se projeter sur la deuxième partie de sa carrière"**. Une "mobilité fonctionnelle" pourra alors lui être proposée.

Le pacte de carrière Luc Chatel avait annoncé la mise en place de ces entretiens de carrière dans son "pacte de carrière" dès le mois d'octobre 2010 : "les personnels de l'Éducation Nationale ne sont pas suffisamment accompagnés [...] j'ai décidé d'impulser une nouvelle politique de ressources humaines".

Pourquoi alors ne pas accompagner correctement les stagiaires en leur redonnant accès à une formation digne de ce nom ? Et tout au long de la carrière, pourquoi supprimer la formation continue ?

Vers un nouveau mode d'évaluation des personnels ? De plus, cette "nouvelle politique de ressources humaines" préfigure-t-elle un nouveau mode d'évaluation des personnels ?

Quelles en sont les modalités précises et pour quelle finalité ? Le document ministériel précise que ces deux entretiens de carrière s'intégreront à terme dans un nouveau système d'évaluation concernant toute la fonction publique et prévoyant le principe d'un entretien d'appréciation annuel.

Face à l'opacité qui règne sur ces entretiens et leur utilisation, SUD éducation appelle les personnels à refuser collectivement de participer à cette mascarade.

Souffrance au travail : ... et si enfin on parlait ?

Difficile de parler de la souffrance au travail quand on est enseignant. Quand on exerce "le plus beau métier du monde", quand on passe ses journées avec toutes ces "chères petites têtes blondes", bien au chaud, quand on est presque aussi souvent en vacances qu'au travail, on ne peut qu'être heu-reux ! Rien à voir avec les salariés du bâtiment soumis à de dures contraintes physiques et météorologiques, ni avec les ouvriers à la chaîne aux gestes répétitifs, les personnels de santé confrontés à la maladie et la mort, les policiers qui risquent presque quotidiennement leur vie, les caissières des super et hyper marchés, les routiers, les marins... la liste est loin d'être close. Alors les enseignants qui souffrent, cela pourrait faire sourire. Et pourtant...

Un malaise grandissant chez les enseignant-e-s

A travers un stage syndical organisé cette année dans le département, SUD éducation 50 a proposé aux collègues d'aborder ce thème entre enseignants du 1^{er} et du 2nd degré. A les entendre parler, nous sentions en effet que le malaise ressenti par de plus en plus d'enseignants allait grandissant et que, sans doute, la souffrance, si elle n'était pas identifiée comme telle, était présente. Pourtant nous n'avions pas prévu le déferlement de paroles révélatrices de cette situation : oui, les enseignants souffrent. Et ils sont de plus en plus nombreux à l'exprimer après l'avoir tu pendant très longtemps et il convient, avant même d'analyser les causes de cette souffrance, de connaître les raisons du silence qui l'entoure.

Trop souvent, l'enseignant en difficulté est renvoyé à son incompétence par une hiérarchie plus encline à sanctionner qu'à conseiller. "Il/elle ne sait pas s'y prendre, ne travaille pas assez, n'a pas d'autorité." Ces remarques, on peut les recevoir de notre hiérarchie, des parents d'élèves et aussi, hélas, de certains de nos collègues. Rien de tel pour vous renvoyer dans les cordes, face à votre "incompétence".

Absence de lieu de parole dans l'Education nationale

Si l'on se sent assez solide pour parler, à qui s'adresser ? Aux collègues certes, mais ils sont souvent eux-mêmes confrontés à des difficultés comparables ; alors on tourne vite en rond sans voir le début d'un commencement de solution. A sa hiérarchie ? Une autre piste bien

vite abandonnée. S'adresser aux cellules d'écoute mises en place au niveau des académies ? Ce dispositif relève plus de SOS amitié que d'une réelle prise en charge des problèmes. Il en est de même des services sociaux des IA qui voient leurs moyens se réduire de façon dramatique et qui peinent à faire face à la demande. Reste la piste des dispositifs mis en place par les DRH : elle se traduit trop souvent par une éviction du système des personnels concernés par le biais de congés, de réorientation, de mutations... L'institution répond en médicalisant les cas, faute de solutions alternatives. Il est à noter un durcissement progressif pour ce qui est étiqueté "insuffisance professionnelle". Elle peut entraîner le licenciement, surtout chez de jeunes professeurs.

Rechercher les causes

Il faut chercher les causes de la souffrance au travail dans la relation que l'enseignant entretient avec la discipline qu'il enseigne et avec ses élèves. Quand il rencontre l'échec dans sa classe, c'est toute sa personnalité qui est en jeu. Le métier enseignant est de ce point de vue un métier engageant. L'exposition des professeurs, dans leur rapport au savoir, est permanente. Le métier enseignant a toujours fait appel aux ressources personnelles, mais dans le cadre protecteur d'un système de normes peu soumis à la critique. Ce n'est plus le cas. De plus, lorsqu'on interroge les personnels, des causes plus "objectives" de leur souffrance apparaissent :

- La charge de travail s'accroît. Les diverses activités de la journée, les tâches administratives, les exigences liées aux évaluations se multiplient !
- L'alourdissement des effectifs, même si nos ministres s'emploient à démontrer qu'en moyenne, le ratio élèves /professeur n'arrêterait pas de baisser !
- Les cours doubles, voire triples qui se multiplient.
- Les formalités administratives qui augmentent, la "paperasserie" si souvent brocardée.
- Les activités nouvelles, le rythme accéléré des changements de programmes, de méthodes qu'il faut maîtriser...
- Le sentiment que la "gestion des ressources humaines" menée par les chefs d'établissement est empruntée aux entreprises, gestion encore compliquée par l'arrivée massive de personnels en grande précarité.
- Une formation initiale insuffisante, pas toujours en adéquation avec le "terrain" et qui entraîne trop souvent une plongée sans préparation dans un monde scolaire que l'on ne connaît que par les souvenirs de sa propre scolarité : les collègues

Souffrance au travail : ... suite

précaires héritent de postes difficiles sans autre préparation que celle du concours.

■ La formation continue, réduite ces dernières années à "peau de chagrin" ne permet pas la réactualisation des savoirs et des pratiques.

■ Et que dire de l'isolement ? Isolement géographique dans des postes en pleine campagne. Isolement affectif, pour des hommes et des femmes éloignés de leur famille au gré des affectations. Isolement pédagogique dès que l'on quitte les centres départementaux.

■ Enfin, un manque de reconnaissance de l'institution elle-même : la responsabilité de l'échec scolaire que l'on fait porter aux personnels. Il n'y a qu'à lire le dernier rapport du Haut Conseil de l'Education et les résultats des fameux tests PISA qui classent la France en mauvaise position. Ces études relayées par les médias contribuent à augmenter la pression du côté des parents : ils posent leurs exigences en termes de rentabilité, difficilement conciliable avec l'idée d'une formation globale de l'enfant.

Des professionnels à l'écoute des enseignants

Le docteur Rechtman, psychiatre, directeur de La Verrière, trace le profil type de ses patients : plutôt une femme en milieu de carrière. La durée moyenne de séjour est d'un mois environ. Près de 1000 patients se font soigner chaque année.

Sont concernés aussi les professeurs en début de carrière confrontés à des "stress" cumulés : l'exercice du métier et les problèmes matériels liés à leur installation, leur éloignement, leur mobilité, le fractionnement de leur service... Les professeurs en fin de carrière ne sont pas épargnés. Expérimentés certes, mais "déboussolés" par l'accélération et la multiplicité des réformes contradictoires entre elles ou contraires à la vision qu'ils ont de leur rôle et de leur mission. "Les enseignants ne sont pas plus exposés que d'autres professions aux souffrances psychiques, mais ils font un métier qu'on ne peut pas exercer quand on est mal. Un prof ne peut pas soigner sa dépression face à 30

élèves turbulents" précise le docteur Rechtman.

Une souffrance grandissante

La souffrance part du simple stress inhérent à beaucoup d'activités humaines, sentiment de malaise aux contours mal définis, qui est déjà un signal d'alarme. Puis elle grandit et se fait angoisse. De là à la dépression, le chemin n'est pas long si aucun dispositif de repérage et d'accompagnement n'est mis en place. Cette souffrance peut aller jusqu'au suicide. Des cas de suicides sur les lieux du travail ont commencé à être rapportés par les médecins du travail vers la fin des années 1990.

La souffrance au travail est de moins en moins tabou, de nombreuses études voient le jour, les médias s'en font l'écho et ce phénomène devient même un enjeu de santé nationale. Des groupes de travail comme le Collectif de prévention du suicide au travail de la Manche présidé par le psychiatre G.

Boittiaux se constituent. Ils contribuent à alerter les institutions en fournissant des observations et des données de plus en plus précises. Dans l'inventaire des professions à risques, celle d'enseignant figure en bonne place.

Une mise en danger de notre intégrité mentale

"Les Français souffrent et ne le disent pas. Comment faisons-nous pour tolérer le sort des chômeurs et des "nouveaux pauvres" ? Et comment parvenons-nous à accepter sans protester des contraintes de travail toujours plus dures, dont nous savons pourtant qu'elles mettent en danger notre intégrité mentale et psychique ?" se

demande Christophe Dejours, psychiatre et psychanalyste. Les spécialistes préconisent de développer tout ce qui permet au travail de devenir un espace de réelle solidarité. Sensibiliser, alerter, écouter, évaluer, former sont aussi des directions à prendre. Mais les politiques ultralibérales qui sont développées dans ces dernières décennies ne vont pas dans ce sens : mise en concurrence des salariés, compétitivité et rentabilité accrues, développement de nouvelles normes, de protocoles aux objectifs inaccessibles, individualisation des contrats, casse des protections sociales et entraves au collectif pèsent de plus en plus lourdement sur les salariés et engendrent ces situations de souffrance.



SUD Education 50 a organisé en février dernier un stage sur les droits. Ce fut l'occasion de rappeler que le devoir de réserve des fonctionnaires n'existe pas. Explication : Régulièrement, lors de conflits avec la hiérarchie, comme en période électorale, nos supérieurs hiérarchiques font circuler toutes sortes de documents (circulaires, notes de service...) sur le soit disant «devoir de réserve» ou «devoir de réserve électoral»... Rumeur, intimidation, ignorance...? Qu'en est-il vraiment ?

Le devoir de réserve n'existe pas !

L'activité professionnelle des fonctionnaires est régie par le statut général des fonctionnaires (loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations du fonctionnaires, loi dite Le Pors). A aucun moment dans cette loi il n'est fait référence au«devoir de réserve»(voir encadré).

Le devoir de réserve n'existe pas !!!

On pourra d'ailleurs citer **Anicet Le Pors**, qui en tant que Ministre de la Fonction Publique, a conduit l'élaboration et l'esprit de cette loi, et qui explique que le devoir de réserve a été volontairement exclu du statut des fonctionnaires en 1983, et qu'à contrario il leur accorde la liberté d'opinion. Le statut des fonctionnaires impose la discrétion professionnelle, ce qui n'est absolument pas la même chose. Néanmoins, ce qui existe depuis en matière de devoir de réserve,c'est «une construction jurisprudentielle extrêmement complexe qui fait dépendre la nature et l'étendue de l'obligation de réserve de divers critères dont le plus important est la place du fonctionnaire dans la hiérarchie » (Anicet Le Pors) qu'on peut résumer ainsi : « plus on a de responsabilités hiérarchiques, plus le devoir de réserve est grand. Moins on en a, moins on a de devoir de réserve. » Il précise que « la question est plus politique que juridique et dépend de la réponse à la question simple : le fonctionnaire est-il un citoyen comme un autre ? ». Il ajoute que « Dans les années 1950, Michel Debré donnait sa définition : " Le fonctionnaire est un homme de silence, il sert, il travaille et il se tait ", c'était la conception du fonctionnaire-sujet. Nous avons choisi en 1983 la **conception du fonctionnaire-citoyen** en lui reconnaissant, en raison même de sa vocation à servir l'intérêt général et de la responsabilité qui lui incombe à ce titre, la plénitude des droits du citoyen. » Pour terminer ainsi «C'est cette conception qui est en cause dans les mesures d'intimidation précédemment évoquées prises au plus haut niveau de l'Etat, préliminaires d'une vaste entreprise de démolition du statut général des fonctionnaires...».

Le devoir de réserve électoral existe encore moins !

Le « devoir de réserve électoral » n'existe pas non plus dans la loi. Il a cependant été institué dans les faits, pour empêcher qu'un représentant de l'Etat ne se fasse chahuter en période électorale... Cette notion qui n'existe donc pas dans les textes, est un usage auquel ne se soumettent que celles et ceux qui le veulent bien... et essentiellement les fonctionnaires d'autorité (Préfet, Directeur de services Départementaux, Recteurs, Inspecteurs d'Académie, etc...). Sachant qu'en principe cela ne les concerne normalement que «dans l'exercice de leurs fonctions». Sur ce point on rappellera qu'il existe pour les fonctionnaires des autorisations d'absence pour des fonctions publiques électives en tant que candidat (circulaire FP n°1918 du 10 février 1998), ou en tant qu' élu local (code général des collectivités territoriales). Ce qui de fait invalide la thèse du devoir réserve électoral du fonctionnaire...

Ce que dit la loi n°83-634 du 13 juillet 1983

L'article 26 stipule que «**Les fonctionnaires sont tenus au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal.**» Ce secret professionnel ne concerne donc que certaines professions réglementées par le code pénal (médecin, assistant des services sociaux...). L'article 26 continue ainsi : «Les fonctionnaires doivent **faire preuve de discrétion professionnelle pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance dans l'exercice de leurs fonctions** ». Il s'agit bien de « discrétion professionnelle » et non de « devoir de réserve », et uniquement dans l'exercice de leurs fonctions. Sinon on rappellera le plus important : « **la liberté d'opinion est garantie aux fonctionnaires** » (article 6). Article 6 qui continue ainsi «Aucune distinction, directe ou indirecte, ne peut être faite entre les fonctionnaires en raison de leurs opinions politiques, syndicales, philosophiques ou religieuses, de leur origine, de leur orientation sexuelle, de leur âge, de leur patronyme, de leur état de santé, de leur apparence physique, de leur handicap ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie ou une race.»

On pourra aussi ajouter l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui vaut pour les fonctionnaires comme pour tout citoyen : «**Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.**»

PERMANENCE :

Jeudi et vendredi :

9h00 à 12h00 et 13h30 à 16h30

TEL : 02 33 04 46 12 et/ou

Tel P : 06 70 72 31 08

Adresse : 54 rue de la bucaille

50100 CHERBOURG

Site Sud Education Manche :

<http://sudeducation50.free.fr>

Site de la fédération des syndicats

Sud Education :

www.sudeducation.org

Manifestons contre le racisme d'État

28 mai : refuser la xénophobie et la chasse aux étrangers

Sud Education s'associe aux manifestations prévues le 28 mai à l'initiative du collectif « D'ailleurs nous sommes d'ici ».

Le gouvernement continue à faire des étrangers des boucs émissaires, agitant par exemple le spectre de l'invasion, alors que c'est la Tunisie qui accueille les réfugiés fuyant la Libye. Et pendant ce temps, enfermé dans une politique sécuritaire massive et aveuglé par de dangereux calculs électoraux, le gouvernement organise la chasse aux quelques milliers de Tunisiens venus en Europe, tout en prétendant apporter son aide à la révolution tunisienne.

En agissant ainsi, les autorités françaises font de la xénophobie le maître-mot de leur politique et montrent qu'elles sont devenues le challenger du Front national.

Parce que cette politique est mortifère pour les droits, Sud éducation appelle à se joindre aux manifestations prévues le 28 mai 2011.

- **Coutances** : 11h place Saint Nicolas
- **Cherbourg** : 10h30 : deux départs : Sous Préfecture et PAF (près du CGR)
11h15 : Tribunal - 12h00 : Plage verte



Merci aux dessinateurs
Charb, Faujour, Vuillemin...

**Notre syndicat ne vit par nos cotisations.
Adhérons et réadhérons !**



Adhésion 2010-2011
66% de votre cotisation est déductible des impôts !

ADHESION à SUD EDUCATION (comprend l'abonnement au journal de SUD Education Manche)

NOM : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal : Commune :

Tél : Courriel :

Corps : Discipline :

ETABLISSEMENT (école, collège, lycée, université, retraite...)

.....

.....

BEC Nord BEC Centre BEC Sud

Adresse :

Code Postal : Commune :

Salaire moyen	Cotisation annuelle	Salaire moyen	Cotisation annuelle	Salaire moyen	Cotisation annuelle
< 600	5	1700	132	2580	300
< 900	15	1780	148	2640	312
980	45	1860	162	2720	330
1060	54	1940	172	2800	348
1140	66	2020	186	2880	366
1220	72	2100	204	2960	390
1300	84	2180	216	3040	408
1380	90	2260	234	3120	426
1460	102	2340	246	3200	450
1540	114	2420	264	3280	468
1620	126	2500	282	3360	516

J'autorise SUD Education Manche à faire figurer ces informations dans les traitements et fichiers informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/78 Informatique et Liberté.

Montant de la cotisation 2010 - 2011 : payé en 1 fois 2 fois* 3 fois*

* Dans ce cas joindre 2 ou 3 chèques, leurs encaissements seront étalés sur l'année scolaire

Attention, l'attestation fiscale concernera l'année CIVILE 2011 !

Chèques à l'ordre de SUD Education Manche, adressés à
SUD Education Manche, 54 rue de la Bucaille, 50100 Cherbourg

Élections professionnelles d'octobre 2011

Des élections professionnelles vont avoir lieu en octobre prochain dans l'ensemble de la fonction publique d'Etat et hospitalière.

La représentativité issue de ces élections a été revue par le gouvernement de manière à écarter le type de syndicalisme que nous construisons avec l'Union syndicale SOLIDAIRES.



À ces élections c'est donc la représentativité de SUD éducation qui est en jeu. Aujourd'hui dans l'éducation, Sud éducation Manche la revendique, aussi bien dans la rue qu'à tous les niveaux de représentativité syndicale (locale et nationale).

Cette possibilité de faire entendre une autre voix alternative risque d'être empêchée par les nouvelles règles de représentativité des prochaines élections professionnelles. **Le nouveau système favorise les syndicats majoritaires** dont nous nous différencions radicalement sur le projet politique et les actions de lutte, la dimension corporatiste et bien évidemment la façon de défendre les personnels.

En octobre 2011, nous voterons 4 fois : pour les CAP nationales et de proximité et pour les CT, ministériel et académiques:

- **CAP (Commissions administratives paritaires)** : rien ne change, il faut y présenter des listes complètes et les élections se font par corps. Il y aura des élections aux **CAPN** (nationale), **CAPA** (académique pour le second degré) et **CAPD** (départementale pour le premier degré).

- **CT (Comités techniques)** : C'est la nouveauté de ces élections. **TOUS les personnels de l'éducation nationale y sont électeurs-trices.** On n'y vote donc pas par corps et les non-titulaires sont intégrés au corps électoral. Il y aura un **CTM** (ministériel) de 15 sièges – c'est à ce CT qu'il faudra obtenir un siège pour être représentatif. Et il y aura, en l'état actuel de nos informations, des **CTA**

(académiques) de 10 sièges.

Tous ces votes auront lieu en même temps, et coquetterie ministérielle supplémentaire, par vote électronique (avec des expérimentations dans les académies que la Fédération Sud et les syndicats concernés ont appelé à boycotter) !

Pour tous les travailleurs de l'éducation, un succès de SUD à ces élections, c'est garder dans les instances administratives et dans les luttes au quotidien le dynamisme et la radicalité de SUD. Notre discours sans compromis, anticapitaliste, anti-hiérarchique et intercatégoriel doit continuer de siffler aux oreilles de nos hiérarques et



alimenter les débats dans tous les établissements. L'enjeu est de faire entendre une autre voix dans le monde clos et policé des commissions paritaires et, au-delà et surtout, dans les assemblées générales des personnels comme sur leurs lieux de travail.

